

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Allmand,	Drury,	Kierans,	Marchand	Roy (Laval),
Badanai,	Dubé,	Lachance,	(Kamloops-	Sharp,
Barrett,	Dupras,	Laing	Cariboo),	Smith
Bécharde,	Duquet,	(Vancouver-Sud),	Morison,	(Saint-Jean),
Beer,	Éthier,	Lang (Saskatoon-	Munro,	Stafford,
Blouin,	Faulkner,	Humboldt),	Noël,	Stanbury,
Boulanger,	Forget,	Langlois,	O'Connell,	Stewart (Okanagan-
Breau,	Francis,	LeBlanc (Rimouski),	Olson,	Kootenay),
Brown,	Gendron,	Lessard (LaSalle),	Orange,	St. Pierre,
Buchanan,	Gibson,	Lessard	Osler,	Sulatycky,
Cafik,	Gillespie,	(Lac-Saint-Jean),	Ouellet,	Sullivan,
Chappell,	Givens,	Lind,	Penner,	Thomas
Chrétien,	Goyer,	Loiselle,	Pepin,	(Maisonneuve-
Clermont,	Gray,	Macdonald	Perrault,	Rosemont),
Cobbe,	Guay (Saint-Boniface)	(Rosedale),	Portelance,	Tolmie,
Comtois,	Guilbault,	MacEachen,	Pringle,	Trudeau,
Corriveau,	Haidasz,	MacGuigan,	Prud'homme,	Trudel,
Côté (Richelieu),	Harries,	Mackasey,	Richard,	Turner
Côté (Longueuil),	Hellyer,	McIlraith,	Richardson,	(London-Est),
Crossman,	Hogarth,	McNulty,	Roberts,	Turner (Ottawa-
Cullen,	Howard (Okanagan	Mahoney,	Robinson,	Carleton),
Cyr,	Boundary),	Marceau,	Rochon,	Watson,
Danson,	Hymmen,	Marchand	Rock,	Whelan—106.
Davis,	Isabelle,	(Langelier),	Roy (Timmins),	
De Bané,				

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,	Gilbert,	La Salle,	Mazankowski,	Rowland,
Barnett,	Gleave,	Lundrigan,	Monteith,	Saltsman,
Beaudoin,	Grills,	MacInnis (Cape	Moore,	Scott,
Bell,	Gundlock,	Breton-East	Muir,	Skoberg,
Benjamin,	Hales,	Richmond),	Murta,	Southam,
Burton,	Harding,	MacInnis (M ^{me}),	Nielsen,	Stewart
Comeau,	Horner,	MacLean,	Noble,	(Marquette),
Dinsdale,	Knowles (Winnipeg-	Macquarrie,	Nystrom,	Thomas
Dionne,	Nord-Centre),	McCleave,	Orlikow,	(Moncton),
Douglas	Knowles (Norfolk-	McGrath,	Paproski,	Thomson
Downey,	Haldimand),	McIntosh,	Peddle,	(Battleford-
Forrestall,	Lambert	McQuaid,	Peters,	Kindersley),
Fortin,	(Edmonton-Ouest),	Marshall,	Rodrigue,	Valade,
		Mather,	Rose,	Yewchuk—59.

Sur motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen le budget supplémentaire (C) des montants requis pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1971, sauf les crédits 10c et 35c relatifs au ministère des Affaires des anciens combattants, et tout crédit agréé plus tôt aujourd'hui, est agréé, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-235, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année finan-

cière se terminant le 31 mars 1971, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.